



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux publics

Question écrite n° 112207

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Amiable alerte M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la fermeture du service de pneumologie envisagée à l'hôpital Antoine-Béclère, dans les Hauts-de-Seine. Cet établissement est le seul hôpital public du sud du département, il dessert 14 villes et 500 000 à 600 000 patients. Un projet de fermeture d'une partie du service de pneumologie, pour être transférée à l'hôpital du Kremlin-Bicêtre, vient de voir le jour. Le service d'hypertension artérielle pulmonaire (HTAP) d'Antoine-Béclère accueille des patients de toute la France en raison de sa spécialisation dans les maladies rares. Il est intégré au service de pneumologie de l'hôpital qui traite les pathologies plus répandues des usagers du sud du département des Hauts-de-Seine. Prétextant une diminution du nombre de lits à Antoine-Béclère, du fait du départ de l'HTAP, et afin de réaliser des économies, l'agence régionale de santé prévoit de fermer l'ensemble du service de pneumologie pour le transférer au Kremlin-Bicêtre, alors que celui-ci a d'abord pour vocation d'exercer une médecine de proximité. Ce service serait remplacé par une simple consultation, qui ne pourrait prendre en charge de la même façon les patients. Aucun établissement aux alentours n'a les capacités d'accueil suffisantes pour pallier une telle fermeture. Les Altoséquanais seraient donc contraints d'aller jusque dans le Val-de-Marne pour se faire soigner, et ce pour des pathologies très courantes. La fermeture de ce service important présente un risque pour les patients et remettrait en cause l'accès au soin de proximité dans un établissement public. Elle lui demande les actions qu'il compte entreprendre afin de garantir l'existence d'un service de pneumologie dans le seul hôpital public du sud des Hauts-de-Seine et d'assurer sa pérennité.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Amiable](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112207

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6827

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)